

## **Communiqué de presse**

### ***Prise de position relative au concept «Senior+» du canton de Fribourg: Opportunités manquées du fait de l'exclusion des organisations de soins à domicile et des EMS privés du marché***

Berne, le 3 septembre 2014 – L'ASPS en tant qu'association suisse des organisations privées d'aide et de soins à domicile (130 entreprises affiliées comptant au total plus de 6000 collaborateurs) a pu participer pour la première fois, en sa qualité d'association nationale reconnue, à une procédure de consultation relative au concept «Senior+» de la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS du canton de Fribourg. Le renforcement des soins ambulatoires proposés aux personnes âgées malades, handicapées et qui ont besoin d'une assistance nous tient à cœur. Le concept «Senior+» élaboré par le canton de Fribourg – malheureusement sans notre participation – comporte des premières mesures encourageantes.

Nous avons étudié le concept «Senior+» et la liste des mesures de manière approfondie et nous tenons à apporter quelques remarques critiques, selon nous importantes:

Nous constatons que, par principe, l'ensemble du concept ainsi que les différentes mesures ne mentionnent aucune entreprise privée et tiennent uniquement compte des organisations, unions et associations publiques et à but non lucratif subventionnées par le canton et les communes. Nous considérons qu'il s'agit d'une discrimination extrêmement problématique. Une réglementation à tel point planifiée à un niveau étatique exclut entièrement du marché (de la santé) les organisations d'aide et de soins à domicile et les EMS privés, qui eux ne sont pas subventionnés par le canton par le biais des rentrées fiscales! Ces organisations et EMS ne sont pas pris en considération – que ce soit en termes de planification cantonale, de mesures ou de coordination globale des prestataires. Cette situation est clairement contraire à l'intention exprimée par la conseillère d'État Anne-Claude Demierre lors de la conférence cantonale sur le service d'aide et de soins à domicile du 9 avril, selon laquelle un maintien à domicile avec le soutien de tous les partenaires professionnels et volontaires doit devenir possible dans le canton. Les EMS privés et les entreprises privées d'aide et de soins à domicile, qui fournissent un travail professionnel et sont agrés par le canton – sans bénéficier de subventions provenant des recettes fiscales – en font également partie.

Nos réserves et les points critiques selon nous:

- a) Contrairement aux autres cantons, le concept ne prévoit pour l'avenir, concernant ses réseaux de soins, aucune assistance intégrée, diversifiée et orientée vers les besoins des clients en ayant recours à tous les partenaires possibles. Outre les services d'aide et de soins à domicile, EMS et associations de droit public et à but non lucratif tels que Pro Senectute ou la Croix-Rouge, des entreprises privées qui proposent des prestations d'aide et de soins (avec une autorisation cantonale!) devraient cependant en faire partie. Par conséquent, le canton passe à côté d'une grande opportunité qui consisterait à réunir sous forme optimale tous les prestataires du système de la santé. Une telle coordination serait profitable à tous. Elle offrirait la possibilité de trouver ensemble des solutions orientées vers le client, novatrices et flexibles, d'empêcher des chevauchements coûteux et de réaliser des économies sur les recettes fiscales!
- b) Les réseaux qui intègrent tous les prestataires du marché exploitent mieux le potentiel de créativité et de recherche de solutions, empruntent de nouvelles voies et édifient un

## ● SPITEX *privée Suisse*

système de santé publique orienté vers l'avenir en termes de soins et d'aide ambulatoires. Un tel système de santé publique peut être mieux orienté vers le client et est plus flexible qu'un réseau monopolistique subventionné par les pouvoirs publics! Il permet de mieux relever les défis d'une population de plus en plus âgée, exigeante et individualiste.

- c) La concentration toujours aussi intense de l'ensemble des mesures vers les EMS, qui est contraire au principe «ambulatoire avant stationnaire», a également attiré notre attention. Compte tenu de l'évolution démographique attendue (augmentation du nombre de personnes de plus de 65 ans et – surtout – de plus de 80 ans) et du souhait des personnes âgées de rester aussi longtemps que possible à leur domicile, cette situation nous paraît extrêmement problématique. Les bases élaborées dans un premier temps dans le cadre du concept ne nous paraissent pas avoir été transposées en adéquation avec les besoins de la population et dans le sens d'un renforcement des soins ambulatoires.

### **Conclusion**

Le concept «Senior+» correspond à la politique générale de la santé du canton de Fribourg qui ne mise pas sur les entreprises privées et leur potentiel de créativité, les exclut, et soutient et favorise unilatéralement les institutions étatiques et d'utilité publique. Par conséquent, le canton est, selon nous, mal préparé pour affronter l'avenir:

1. Manque d'intégration, c'est-à-dire exclusion dans les faits des organisations d'aide et de soins à domicile et des EMS privés du marché et mise en place de réseaux monopolistiques, subventionnés par l'État;
2. Des prestations de haute qualité qui tiennent également compte des besoins d'une population de plus en plus individualiste et exigeante ne sont pas assurées;
3. Le concept «Senior+» laisse passer une bonne occasion d'une part d'intégrer tous les partenaires au profit d'une population de plus en plus nombreuse et vieillissante en tenant compte des besoins de celle-ci et d'autre part de réaliser des solutions orientées vers l'avenir.

Reste à espérer que la Direction de la santé et des affaires sociales procédera aux ajustements encore nécessaires dans ce domaine ou que le Grand Conseil pourra apporter les modifications correspondantes orientées vers l'avenir.

### **Remarque à l'attention de la rédaction**

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser à:

ASPS – Association Spitex Privée Suisse, Uferweg 15, 3000 Berne 13,  
Monsieur Marcel Durst (DE) ou Madame Suzanne Scherer (DE/FR), tél. 031 370 76 86, fax 031 370 76 77, e-mail: marcel.durst@spitexprivéesuisse.ch (DE) ou suzanne.scherer@spitexprivéesuisse.ch (FR), site internet: [www.spitexprivéesuisse.ch](http://www.spitexprivéesuisse.ch) ou Markus Reck (DE/FR), membre du comité de l'ASPS et directeur de Service d'assistance à domicile pour la ville et la campagne SA, Berne (DE/FR), tél. 031 326 61 61 ou e-mail: reck@homecare.ch